

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°3/2016
EN DATE DU 3 MARS 2016 à 19H30**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 44
 Nombre de conseillers présents en séance : 25 Nombre de Votants : 33 dont 8 procuration(s)
 Date de convocation : 25 février 2016

L'an deux mille seize le trois mars à dix neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sous la présidence de Roger MULLER, Maire

Étaient présents :

MULLER Roger Maire
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 KLEIN Dominique 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ZINGARELLI Bruno 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 GROSS Gérard 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 HALTER Thierry 3^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 AUER Maurice Conseiller municipal
 CHARDON Christine Conseillère municipale
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 FRIEDRICH Jean-Louis Conseiller municipal
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale
 SIMON Etienne Conseiller municipal
 THOMAS Olivier Conseiller municipal
 VONSEEL Christian Conseiller municipal
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

HUFSCMITT Franck 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal (procuration à LACROIX Sandra)
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist (procuration à LORENTZ Béatrice)
 GUNTHNER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist (procuration à SCHLEGEL Audrey)
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale (procuration à ZIMMERMANN Guy)
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 LEHE Manuel Conseiller municipal (procuration à STORCK Gérard)
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal (procuration à SCHNEIDER Jean Jacques)
 SCHROETER Vincent Conseiller municipal (procuration à KUGEL Carole)
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal (procuration à GROSS Gérard)

Absent(s) non excusé(s) :

BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale
 BOEHM Alain Conseiller municipal
 FRIEDRICH Frédéric Conseiller municipal
 GASS Karime Conseillère municipale
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 KOESSLER François Conseiller municipal
 MESSMER Marie-Pia Conseillère municipale
 MUHL Franck Conseiller municipal
 SCHALL Véronique Conseillère municipale

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
 - 2°) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016
 - 3°) Assurances Communales – Nouveau(x) Contrat(s)
 - 4°) Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Mise en place
- Conseil Municipal de SOMMERAU

- 5°) Locations logements communaux (Singrist) – Révision des Loyers
- 6°) Concession Cimetière – Répartition Commune / CCAS
- 7°) Motion de soutien aux sapeurs pompiers volontaires
- 8°) Urbanisme – Informations
- 9°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 10°) Informations diverses

DCM 2016-29 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme LACROIX Sandra et Mme KALCK Pascale sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DCM 2016-30 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016

Point 2

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2016-31 : Assurances Communales –Nouveau(x) contrat(s)

Point 3

Rapporteur : Roger MULLER

Chaque commune historique était assurée tant pour ses bâtiments, son matériel et ses engins. Suite à la création de la commune nouvelle, les contrats ont été réactualisés et il nous a été proposé un contrat global pour la commune nouvelle.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse de l'offre globale et en avoir discuté :

- ACCEPTE l'offre de GROUPAMA Grand est pour un montant global de 14 160 € par an (pour 2016) (Assurance RC et véhicules).
- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats y afférant

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2016-32 : Commission Communale des Impôts Direct (CCID) Mise en place

Point 4

Rapporteur : Roger MULLER

Par lettre en date du 8 février 2016, la Direction Générale des Finances Publique nous rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune de moins de 2000 habitants est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire ou de son représentant et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite à la création de la commune nouvelle, il y a donc lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques à partir d'une liste de propositions dressée par le conseil municipal comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes susceptibles de faire partie de la CCID :

- **Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties**
 - Titulaires : Jean-Louis FRIEDRICH (Singrist) et Gérard GROSS (Birkenwald)
 - Suppléants : Sébastien ANTONI (Salenthal) et Jacqueline JAEGER (Allenwiller)
- **Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties**
 - Titulaires : Carole KUGEL (Salenthal) et Gérard STORCK (Allenwiller)
 - Suppléants : Dominique HALFTERMEYER (Singrist) et Thierry HALTER (Birkenwald)
- **Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation**
 - Titulaires : Sandra LACROIX (Salenthal) et Jean-Jacques SCHNEIDER (Allenwiller)
 - Suppléants : Audrey SCHLEGEL (Singrist) et Pia MESSMER (Birkenwald)
- **Représentants des contribuables soumis à la CFE**
 - Titulaires : Patrick ZAHNBRECHER (Singrist) et Sébastien RIEHL (Allenwiller)
 - Suppléants : Josiane KIEFFER (Birkenwald) et Franck FAESSEL (Salenthal)
- **Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune**
 - Titulaires : Robert DEBES (Jetterswiller) et François JUNG (Jetterswiller)
 - Suppléants : Jean Jacques WICK (Hohengoeft) et Claude SCHMITT (Dimbsthal)
- **Représentants des propriétaires de bois et forêts**
 - Titulaires : DE LA BRUNIERE Ghislaine (Birkenwald) et Christophe BERLEMONT (Allenwiller)
 - Suppléants : Jean ARTH et Olivier BLOTTIER (Salenthal)

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2016-33 : Locations logements communaux (Singrist) – Révision des Loyers

Point 5

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Les baux de location des logements communaux de Singrist comportent une clause de révision des loyers en courant d'année.

Il y aurait lieu, afin de permettre une meilleure gestion financière et administrative, de fixer la révision des loyers au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base du dernier indice de référence des loyers connu (IRL).

Décision du Conseil Municipal

A compter de l'exercice 2016, la révision des loyers des logements communaux loués aura lieu le 1^{er} janvier de chaque année en fonction du dernier indice de référence des loyers connu (IRL) lorsqu'une clause de révision figure dans le contrat. La première révision interviendra le 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire est autorisé à signer les avenants à intervenir sur ces bases.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2016-34 : Concession Cimetière – Répartition Commune / CCAS

Point 6

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme la répartition du produit des concessions de terrain dans les cimetières des communes déléguées comme suit :

- 2/3 (deux tiers) au profit de la commune
- 1/3 (un tiers) au profit du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

Il est également communiqué pour information les tarifs actuellement pratiqués à savoir :

	Allenwiller	Birkenwald	Salenthal	Singrist
Tombe simple - 15 ans	100,00 €	70,00 €	75,00 €	100,00 €
Tombe simple - 30 ans	200,00 €	140,00 €	150,00 €	200,00 €
Tombe double - 15 ans	200,00 €	140,00 €	150,00 €	200,00 €
Tombe double - 30 ans	400,00 €	280,00 €	300,00 €	400,00 €
Tombe triple - 15 ans	****	****	****	300,00 €
Tombe triple - 30 ans	****	****	****	600,00 €
colombarium - 15 ans	500,00 €			500,00 €
colombarium - 30 ans	1 000,00 €			800,00 €
plaque colombarium	475,00 €			
Dispersion cendres jardin souvenir	gratuit			
Plaque livre jardin souvenir	95,00 €			

DCM 2016-35 : Motion de soutien aux sapeurs pompiers volontaires

Point 7

Rapporteur : Roger MULLER

M. le Maire souhaite proposer aux conseillers municipaux le vote d'une motion en soutien aux sapeurs-pompiers volontaires impactés par le projet de schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) en cours de discussion.

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition de M. le Maire,
Afin de préserver le niveau actuel de Protection Civile,
le Conseil Municipal ADOPTE la motion de soutien suivante :

Motion de soutien à nos Unités Territoriales

Les informations émanant du SDIS et des réunions territoriales inquiètent au plus haut nos sapeurs-pompiers volontaires –sapeurs-sous-officiers et officiers.

Il transparait clairement que nos pompiers volontaires deviennent une variable d'ajustement :

Comptable : il faut économiser, alors pour économiser 400 000€, on s'attaque à celles et ceux qui coutent le moins cher, les volontaires qui représentent 70% des interventions et 20% de la masse salariale.

Une couverture augmentée à 25mn, pour ouvrir le parapluie administratif et judiciaire en faisant fi des victimes et des biens.

En supprimant administrativement l'activité, le nombre d'interventions de certaines unités territoriales va diminuer drastiquement pour provoquer, à terme, la suppression de certaines d'entre elles.

Avec la Départementalisation (la loi Debré), le nombre de volontaires bas-rhinois a été divisé par deux, passant de 10 000 à 5 000. Par cette nouvelle « Réforme », l'Administration du SDIS table sur un nombre de volontaires à nouveau divisé par deux, passant ainsi à 2 500, pour l'ensemble du Département, soit la masse incompressible permettant uniquement la survie. La suppression totale n'est pas possible dans la mesure où les moyens financiers ne sont pas suffisants pour assurer un Corps Départemental professionnel.

Nous avons une chance et une richesse énorme avec le volontariat de nos sapeurs-pompiers. Le personnel est formé et il continu à se former.

Nos unités territoriales sont équipées, proches des populations qu'elles desservent et font partie de notre histoire. Nos pompiers volontaires sont des acteurs indispensables de nos communes.

Ce règlement opérationnel en projet va décourager même les plus impliqués. C'est un très mauvais signal envoyé au pays, alors que nous sommes notamment en « guerre » contre le terrorisme. Nous avons absolument besoin d'une vie civique active à tous les niveaux, notamment de l'incendie, du secours et des catastrophes naturelles.

Les pompiers volontaires sont un canal d'engagement au service des autres et de la Nation.

Nous ne pouvons accepter ce règlement opérationnel, même si cela paraît aussi comme un moyen de pression de l'administration du SDIS envers les élu(e)s qui sont naturellement sensibles à tout ce qui touche la protection de leurs concitoyens.

Cette motion sera envoyée à M. le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2016-36 : Urbanisme -Informations

Point 8

Avant de laisser la parole pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, M. le Maire donne les précisions suivantes :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des demandes d'urbanisme des quatre communes historiques est instruit par l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique).

Grâce à la plate-forme informatique externalisée, les mairies-annexes travaillent en réseau et les demandes peuvent être déposées indifféremment lors des permanences des secrétariats :

- un numéro chronologique est attribué à la demande lors du dépôt (registre unique de demande au siège), puis le maire-délégué émet un avis
- le dossier est transmis pour instruction à l'ATIP
- la centralisation des dossiers a lieu à la mairie-siège
- les réponses aux demandes sont signées par le maire
- Tous les dossiers figurent en archives au siège et dans les mairies-annexes.

Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : Jean Jacques SCHNEIDER

Certificats d'urbanisme

- Maîtres RIEG NONNENMACHER et BELLOT pour certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 12 rue de Marmoutier Section 1 Parcelles 200/26, 303/26 – CU 067 004 16 R0002– réponse le 08/02/2016
- Mme ANDRES Catherine et M. CHAMPEL Jean Marc pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – Rue de la Ceinture Section 2 Parcelle 66 – CU 067 004 16 R0003– réponse le 08/02/2016
- Maître Martin BERNHART pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 67 rue Principale Section 2 Parcelle 22 – CU 067 004 16 R0006– en instruction

Déclarations préalables

- Mme UHLERICH (KUPKE) Angélique pour une déclaration préalable : opération lotissement et autre divisions foncières non soumis à permis d'aménager – rue de Birkenwald – DP 067 004 16 R0007 – en instruction

Permis de construire et permis de construire modificatif

- SCIERIE WEBER pour des changements (bardage, fermeture, volume...) par rapport au permis initial – rue de la Bergerie – PC 067 004 14 E0003/M1 – en instruction
- M. MULLER Bertrand pour la création d'un abri pour stockage de bois de chauffage – 5 rue de la Bergerie – PC 067 004 16 R0001 – en instruction

Commune-déléguée de Birkenwald

Rapporteur : Dominique KLEIN

Certificats d'urbanisme

- Maître CAMISAN Samuel pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) - 6 rue Ackerweg Section 01 Parcelle 341/187 – CU 067 004 16 R0001– réponse le 28/01/2016

- Maîtres RIEG NONNENMACHER et BELOT pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 3 chemin de l'Etang Section 1 Parcelle 178 – CU 067 004 16 R0004– réponse le 01/03/2016
- Maître DUCANOS Audrey un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 16 rue des Champs Section 3 Parcelles 170 et 171 – CU 067 004 16 R0005– en instruction

Déclarations préalables

- M. CENKI François pour la création d'un appentis adossé à une cabane existante – 22 Chemin de l'Etang – DP 067 004 16 R0001 – Refus du 05/02/2016 (non-conformité PLU)
- M. RING Matthieu pour la création d'une piscine – 10A rue du Heidenkopf - DP 067 004 16 R0003 – accord le 25/02/2016
- M. AGUILLON Yann pour la création d'une structure légère en remplacement de l'abri de jardin existant – 10 rue de la Tuilerie – DP 067 004 16 R0004 – en instruction
- M. DURAND Jean-François pour la réfection de la toiture de la grange 14 rue de la Tuilerie – DP 067 004 16 R0005 – en instruction
- M. CENKI François pour la création d'un appentis adossé à une cabane existante – 22 Chemin de l'Etang – DP 067 004 16 R0006 – en instruction

Commune-déléguée de Singrist
Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Certificats d'urbanisme

- Maîtres RIEG NONNENMACHER et BELOT pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 1 rue des moines – CU 067 004 16 R0007– en instruction
- Maîtres RIEG NONNENMACHER et BELOT pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 33 rue du Gal Leclerc – CU 067 004 16 R0008– en instruction

Commune-déléguée de Salenthal
Rapporteur : Sandra LACROIX

Déclaration préalable

- M. BILGER François pour un changement de deux portes de garage – 9 rue de Singrist – DP 067 004 16 R0002 – accord le 26/01/2016

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

DCM 2016-37 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 9

Néant

DCM 2016-38 : Informations Diverses
--

Point 10

M. le Maire communique au Conseil Municipal les décisions de la Commission d'Appel d'offres réunie le 15 janvier et concernant l'attribution des travaux de construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller :

N°	Libellé	Entreprise	Montant HT retenu (base et options)
1	GROS-OEUVRE	SOTRAVEST	322 745.37 €
2	CHARPENTE BOIS ET OSSATURE BOIS	Grpt HOPFNER/MATHIS	232 050.00 €
3	PASSERELLE METALLIQUE	EUROMETAL	12 132.00 €
4	COUVERTURE BAC ACIER BARDAGE	SMAC	220 326.76 €
5	ISOLATION EXTERIEURE ET ENDUITS	KELHETTER CLAUDE	7 630.10 €
6	MENUISERIE ALUMINIUM	ALUFEY BRIOTET	100 836.20 €
7	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES LUMINAIRES	KOESSLER	65 179.50 €
8	INSTALLATION SANITAIRE	HUCHELMANN KRESS	21 764.59 €
9	CANALISATIONS	SOTRAVEST	17 482.31 €
10	CHAUFFAGE VMC	BORSENBURGER	171 065.00 €
11	PLATRERIE CLOISONS SECHES ET FAUX PLAFONDS	PLATERIE RUFFENACH	72 232.69 €
12	CHAPE CARRELAGE FAIENCE	CDRE	22 941.46 €
13	MENUISERIE INTERIEURE	METTLING	90 602.19 €
14	PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX	EST BATIPEINT SART	18 643.58 €
15	REVETEMENT SCENE PLANCHER SAPIN RABOTE	Non attribué - Ce revêtement étant à reconsidérer dans le cadre d'un lot futur « Equipement scénique »	0 €
16	STORES	ROWASTORE	15 522.00 €
17	ELEVATEUR	Non attribué - Vu le rapport du bureau CT et les avis émis dans le permis de construire, cette prestation n'est pas obligatoire et ne sera donc pas réalisée	0 €
18	ETANCHEITE	SMAC	5 650.59 €
19	PLANS DE SECURITE ET EXTINCTEURS	DID SECURITE	1628.00 €
TOTAL			1 398 432,34 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 50.

Les secrétaires de séance
LACROIX Sandra



KALCK Pascale

